

Prestations concernées par la réduction/crédit d'impôt*

Tonte de pelouse

Entretien des massifs

Désherbage

Taille de haies et arbustes

Ramassage de feuilles

Débroussaillage

Arrosage manuel

Nettoyage des terrasses

Scarification

Déneigement

” Avec AdomSAP, moins de frais de gestion, plus d'humain, et une coopérative qui vous comprend.

L'équipe d'AdomSAP

*Selon l'article n°199 sexdecies du code général des impôts. Retrouvez la liste complète des prestations concernées sur notre site www.adomsap.fr



Des questions ?
Notre équipe est là pour vous aider à chaque étape !

Contactez-nous :

04 51 42 20 83
contact@adomsap.fr
13 Quai du Commerce, 69009 Lyon

ou rendez-vous sur notre site :

www.adomsap.fr



AdomSAP - SAS Coopérative à capital variable, capital initial 25 000 - RCS: Lyon B XXX XXX XXX

Déclaration sous le numéro SAP : n°1983


adomsap

La coopérative nouvelle génération du service à la personne

Faites bénéficier à vos clients particuliers d'une remise de 50% de **crédit d'impôt***

Frais de gestion
3 à 5%

Réduction ou crédit d'impôt de
-50%*
sur l'entretien de jardins

*Selon l'article n°199 sexdecies du code général des impôts

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



La première coopérative au juste prix **boostée par l'IA**

Une plateforme de facturation propulsée par une **intelligence artificielle Made in France** pour automatiser vos tâches !

Derrière la technologie, une équipe de professionnels qui vous **connaît** et vous **accompagne**.

Vos clients bénéficient automatiquement de la **réduction/crédit d'impôt de 50%***, sans paperasse ni attente.

Pourquoi rejoindre **AdomSAP** ?

- **Tarifs compétitifs** sans frais cachés (**de 3 à 5%** de frais de gestion maximum)
- **Devis et facturation ultra rapide** avec IA intégrée
- **Suivi des impayés inclus**, sans surcoût
- **Pas de structure à créer**, démarrage immédiat
- **Visibilité client offerte** : mise en contact de clients via nos partenaires
- **Une équipe** à votre service 6j/7

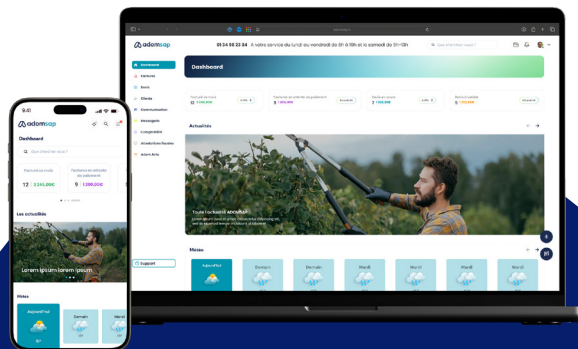
Comment ça **fonctionne** ?

- ➔ Vous adhérez à la coopérative
- ➔ Grâce à notre IA, vous créez vos devis et factures en quelques clics ou à la voix
- ➔ Nous devenons intermédiaire de facturation
- ➔ Votre client profite de **50% de crédit d'impôt*** avec l'Avance immédiate
- ➔ Vous êtes payés sous 24 à 48h, sans relance ni paperasse

Un outil de facturation **intelligent**

Notre outil de facturation vous permet d'importer facilement un **répertoire clients**, de générer devis et factures via une **intelligence artificielle ou par commande vocale**, et de centraliser leur gestion avec rappels et notifications.

Quant à vos clients, ils disposent d'un **espace personnel**. L'ensemble de leur comptabilité, incluant les attestations SAP, est donc **accessible en un seul endroit**.



* Selon l'article n°199 sexdecies du code général des impôts

La **réduction/crédit d'impôt de 50%***

Les prestations d'entretien de jardins sont éligibles à la **réduction ou au crédit d'impôt de 50%*** dans le cadre des services à la personne (SAP).

La réduction d'impôt permet à votre client particulier de déduire 50% des sommes payées pour des prestations de services à la personne de leur **impôt sur le revenu**. Si le montant du crédit d'impôt dépasse celui de leur impôt, **l'excédent leur sera remboursé**.

L'**Avance immédiate** pour vos clients

Pas d'avance de trésorerie

Réduction immédiate de 50%*

Zéro paperasse : tout est automatique

Visible depuis votre espace en ligne URSSAF

